



PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 12 janvier 2026 à 19 h 00 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) :

Mme Sophie Vincent, conseillère #1	M. Mark Blair, conseiller #4
Mme Lyne McKenzie, conseillère #2	M. Daniel Thibault, conseiller #5
M. Simon Brennan, conseiller #3	Mme Marie-Élaine Morin, conseillère #6

Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION NO. 2026-01-001

1_ OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été dûment convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 00 le quorum étant respecté.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-01-002

2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants, et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Ajouts des points suivants :

- 6.18 Convention achat de terrain – Lot 5 620 219
- 6.19 Convention achat de terrain – Lot 5 620 324
- 6.20 Autorisation signature entente – Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (PR)

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance régulière**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption de procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 (budget)
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 (2^e séance)
 - 4. Période de questions**
 - 5. Ressources humaines**
 - 5.1 Permanence employée #13-0013
 - 5.2 Permanence employée #61-0005
 - 5.3 Changement d'échelon salarial employé #32-0002
 - 5.4 Changement d'échelon salarial employé #32-0003
 - 6. Administration générale**
 - 6.1 Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Adoption du règlement no. 440-2025 établissant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026
 - 6.3 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement de construction no. 441-2026
 - 6.4 Dépôt et adoption du projet de règlement de construction no. 441-2026
 - 6.5 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement de régie interne et des permis et certificats no. 442-2026
 - 6.6 Dépôt et adoption du projet de règlement de régie interne et des permis et certificats no. 442-2026
 - 6.7 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement sur les dérogations mineures no. 443-2026
 - 6.8 Dépôt et adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures no. 443-2026
 - 6.9 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 444-2026 portant sur la numérotation des maisons et des terrains
 - 6.10 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 444-2026 portant sur la numérotation des maisons et terrains
 - 6.11 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 445-2026 relatif au traitement des élus (es) municipaux
 - 6.12 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 445-2026 relatif au traitement des élus (es) municipaux
 - 6.13 FQM – Renouvellement adhésion 2026
 - 6.14 Refinancement règlement no. 293 – Résolution de concordance
 - 6.15 Budget révisé 2025 OH Haut-Saint-Laurent (no. approbation 0349)
 - 6.16 Budget 2026 OH Haut-Saint-Laurent (no. approbation 0022)
 - 6.17 Construction Pro-Jas inc. – Décompte progressif – Aide financière PRACIM
 - 7. Sécurité publique**
 - 8. Transports et voirie**
 - 8.1 Aliénation et mise en vente de la chenillette « Bobcat » 2008
 - 9. Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux novembre 2025
 - 10. Urbanisme et environnement**
 - 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
 - 12. Développement économique**
-

13. Correspondance

- 13.1 Proclamation – Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

14. Divers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

3_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-01-003

3.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2026-01-004

3.2_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025 (BUDGET)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 17 décembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2026-01-005

3.3_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025 (2^E SÉANCE)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 17 décembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adopté à l'unanimité

4_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d’amorcer la période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s’identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s’adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu’ils s’efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s’attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

5_RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2026-01-006

5.1_PERMANENCE EMPLOYÉE #13-0013

ATTENDU QUE l’employée #13-0013 a été embauchée à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE la période de probation prévue aux politiques et conditions de travail applicables est complétée de façon satisfaisante;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande la permanence;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accorde la permanence d’emploi à la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Adopté à l’unanimité

RÉSOLUTION 2026-01-0007

5.2_PERMANENCE EMPLOYÉE #61-0005

ATTENDU QUE l’employée #61-0005 a été embauchée à titre d’inspectrice responsable de l’urbanisme et de l’inspection;

ATTENDU QUE la période de probation prévue aux politiques et conditions de travail applicables est complétée de façon satisfaisante;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande la permanence;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accorde la permanence d’emploi à l’inspectrice responsable de l’urbanisme et de l’inspection.

Adopté à l’unanimité

RÉSOLUTION 2026-01-008

5.3_CHANGEMENT D’ÉCHELON SALARIAL EMPLOYÉ #32-0002

CONSIDÉRANT QUE l’employé #32-0002 satisfait aux critères requis pour un changement d’échelon conformément aux politiques internes;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande l'application de ce changement d'échelon comme prévu à la grille salariale en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal entérine la recommandation favorable et approuve le passage de l'échelon 1 à l'échelon 2 pour l'employé #32-0002, selon le taux horaire prévu à la grille salariale en vigueur, et ce à compter du 1er janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2026-01-009

5.4_CHANGEMENT D'ÉCHELON SALARIAL EMPLOYÉ #32-0003

CONSIDÉRANT QUE l'employé #32-0003 satisfait aux critères requis pour un changement d'échelon conformément aux politiques internes;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande l'application de ce changement d'échelon comme prévu à la grille salariale en vigueur;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal entérine la recommandation favorable et approuve le passage de l'échelon 2 à l'échelon 3 pour l'employé #32-0003, selon le taux horaire prévu à la grille salariale en vigueur, et ce à compter du 1er janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

6_ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 2026-01-0010

6.1_APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 12 janvier comme suit :

Liste des comptes à payer au 12 janvier 2026	219 527.99 \$
Liste des salaires émis au 31 décembre 2025	83 749.55 \$
Liste des paiements émis du 3 au 16 décembre 2025	127 890.47 \$
Liste des paiements émis du 18 décembre au 11 janvier 2026	35 573.69 \$

QUE les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu'elles soient dûment conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal.

Je, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-01-0011

6.2_ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 440-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 440-2025 ont été déposés à la séance extraordinaire du 17 décembre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 440-2025 établissant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026, soit adopté tel que présenté et annexé à la présente séance pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

6.3_ AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 441-2026

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sophie Vincent qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera présenté afin de remplacer le règlement de construction numéro 276 par le règlement de construction numéro 441-2026.

Ce nouveau règlement aura pour objet de mettre à jour les normes applicables en matière de construction sur le territoire de la Municipalité de Franklin, afin d'assurer une meilleure conformité aux exigences actuelles et d'harmoniser les pratiques réglementaires.

6.4_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0012

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 441-2026

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 441-2026, remplaçant le règlement de construction numéro 276, est déposé en séance tenante avec dispense de lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement de construction numéro 441-2026 et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

6.5_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET DES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 442-2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Simon Brennan qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera présenté afin de remplacer le règlement de régie interne et des permis et certificats numéro 273 par le règlement de régie interne et des permis et certificats numéro 442-2026.

Ce nouveau règlement aura pour objet de moderniser et d'harmoniser les dispositions relatives à l'émission des permis et certificats ainsi qu'aux normes de construction applicables sur le territoire de la Municipalité de Franklin.

6.6_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0013

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET DES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 442-2026

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 442-2026, remplaçant le règlement de régie interne et des permis et certificats numéro 273, est déposé en séance tenante avec dispense de lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement de régie interne et des permis et certificats numéro 442-2026 et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

6.7_ AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO. 443-2026

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mark Blair qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera présenté afin de remplacer le règlement sur les dérogations mineures numéro 333 par le règlement sur les dérogations mineures numéro 443-2026.

Ce nouveau règlement aura pour objet de mettre à jour les dispositions encadrant le traitement des demandes de dérogations mineures sur le territoire de la Municipalité de Franklin, afin d'assurer une application plus cohérente et adaptée aux besoins actuels.

6.8_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0014

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO. 443-2026

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 443-2026, remplaçant le règlement sur les dérogations mineures numéro 333, est déposé en séance tenante avec dispense de lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 443-2026 et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

6.9_ AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 444-2026 PORTANT SUR LA NUMÉROTATION DES MAISONS ET DES BÂTIMENTS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marie-Élaine Morin qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera présenté, soit le règlement numéro 444-2026, portant sur la numérotation des maisons et des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Franklin.

Ce règlement aura pour objet d'établir ou de mettre à jour les normes relatives à l'attribution, l'affichage et la conformité des numéros civiques afin d'assurer une identification claire et uniforme des propriétés, facilitant notamment l'intervention des services d'urgence.

6.10_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0015

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 444-2026 PORTANT SUR LA NUMÉROTATION DES MAISONS ET DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 444-2026 portant sur la numérotation des maisons et des bâtiments, est déposé en séance tenante avec dispense de lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 444-2026 portant sur la numérotation des maisons et des bâtiments et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

6.11_ AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 445-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Simon Brennan qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera présenté, soit le règlement numéro 445-2026, relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Franklin.

Ce règlement aura pour objet d'établir ou de mettre à jour les dispositions concernant la rémunération, les allocations et toute autre forme de traitement applicable aux membres du conseil municipal, conformément aux lois et normes en vigueur.

6.12_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0016

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 445-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 445-2026 relatif au traitement des élus (es) municipaux, est déposé en séance tenante avec dispense de lecture;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 445-2026 relatif au traitement des élus (es) municipaux et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

6.13_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0017

FQM – RENOUELEMENT ADHÉSION 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT la cotisation annuelle 2026 s'élève à **2 425.32 \$**;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de **2 425.32 \$**, avant taxes, pour l'adhésion de la Municipalité à la F.Q.M. pour l'année 2026.

QUE cette dépense soit imputée à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l’unanimité

6.14_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0018

REFINANCEMENT RÈGLEMENT NO. 293 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 169 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Franklin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 169 100 \$ qui sera réalisé le 9 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
293	169 100 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	31 400 \$	
2028	32 500 \$	
2029	33 800 \$	
2030	35 000 \$	
2031	36 400 \$	(à payer en 2031)
2031	0 \$	(à renouveler)

Adopté à l’unanimité

6.15_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0019

BUDGET RÉVISÉ 2025 OH HAUT-SAINT-LAURENT (NO. APPROBATION 0349)

CONSIDÉRANT QUE l’Office d’habitation (OH) du Haut St-Laurent a soumis à la Municipalité de Franklin une révision budgétaire en date du 28 novembre 2025, portant le numéro d’approbation 0349 ;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé ne prévoit pas de changement au niveau de notre contribution municipale pour nos ensembles immobiliers 1398 (Doréa) et 2346 (Saint-Antoine-Abbé) ;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Franklin approuve, tel que présenté, le budget révisé (approbation no. 0349) de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent.

Adopté à l'unanimité

6.16_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0020

BUDGET 2026 OH HAUT-SAINT-LAURENT (NO. APPROBATION 0022)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation (OH) du Haut St-Laurent a soumis à la Municipalité de Franklin le budget 2026 en date du 1^{er} décembre 2025, portant le numéro d'approbation 0022 ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Franklin approuve, tel que présenté, le budget 2026 de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent.

Adopté à l'unanimité

6.17_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0021

CONSTRUCTION PRO-JAS INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF – RENOVATIONS MAISON MUNICIPALE (PRACIM)

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dossier MAMH 2030627;

CONSIDÉRANT la résolution 188-11-2025 octroyant le contrat à **Construction Pro-Jas inc.** pour les rénovations de la maison de ville dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT la réception du premier décompte progressif au coût de **51 664.00 \$**, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, Madame Geneviève Carrière, pour le paiement de ce décompte daté du 6 janvier 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

QUE soit autorisé le paiement du premier décompte dans le cadre du projet « Rénovation - Maison de ville » au montant de **51 644.00 \$**, plus taxes à **Construction Pro-Jas inc.** et que cette dépense soit imputée au poste 59.130.00.001.

Adopté à l'unanimité

6.18_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0022

CONVENTION ACHAT DE TERRAIN - LOT 5 620 219

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a conclu et signé, en avril 2018, une convention d'achat visant l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 432.1 m², faisant partie du lot 5 620 219, afin de permettre la reconstruction du pont Sherrington situé sur le chemin Covey Hill;

ATTENDU QUE ce terrain est identifié au plan numéro AA-8707-154-08-0747;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais liés à l'arpentage, au transfert du titre de propriété (acte notarié) ainsi que tout autre frais connexe, le cas échéant, sont entièrement assumés par la Municipalité;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Franklin autorise Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de vente chez le notaire ainsi que tout document requis pour procéder à l'acquisition du terrain nécessaire aux travaux du pont Sherrington.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 129-07-2022.

Adopté à l'unanimité

6.19_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0023

CONVENTION ACHAT DE TERRAIN - LOT 5 620 324

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a conclu et signé, en mars 2018, une convention d'achat visant l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 394 m², faisant partie du lot 5 620 324, requis pour la reconstruction du pont Sherrington situé sur le chemin Covey Hill;

ATTENDU QUE ledit terrain est identifié au plan numéro AA-8707-154-08-0747;

ATTENDU QUE les frais d'arpentage, les honoraires professionnels relatifs au transfert du titre de propriété (acte notarié) ainsi que tout autre frais connexe, le cas échéant, sont entièrement assumés par la Municipalité;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Franklin autorise Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de vente devant notaire ainsi que tout document requis pour procéder à l'acquisition du terrain nécessaire aux travaux de réfection du pont Sherrington;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 130-07-2022.

Adopté à l'unanimité

6.20_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0024

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE – LOI SUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (CHAPITRE S-6.2)

ATTENDU QUE la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (LSPU), chapitre S-6.2, encadre l'organisation, la coordination et la prestation des services préhospitaliers d'urgence sur le territoire du Québec (Premiers répondants);

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin souhaite conclure une entente relative aux services préhospitaliers d'urgence, conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'exécution de l'Entente, il y a lieu de tenir compte en priorité des responsabilités, des fonctions premières et du schéma de couverture de risques du service incendie de la Municipalité de Franklin, lorsque les services de premiers répondants sont fournis par celui-ci ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une personne à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'exécution de l'Entente, il y a lieu de tenir compte en priorité des responsabilités, des fonctions premières et du schéma de couverture de risques du service incendie de la Municipalité de Franklin, lorsque les services de premiers répondants sont fournis par celui-ci ;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Franklin autorise la conclusion d'une entente relative aux services préhospitaliers d'urgence, conformément à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (chapitre S-6.2) ;

QUE, dans le cadre de l'exécution de ladite Entente, il soit expressément prévu que, lorsque les services de premiers répondants sont assurés par le service incendie de la Municipalité, l'application de l'Entente doit tenir compte en priorité des fonctions premières de ce service ainsi que de son schéma de couverture de risques, tel qu'adopté et en vigueur ;

QUE madame Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière et Maxime Maheux, directeur incendie sont nommés et autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Franklin, ladite Entente ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

7_ SÉCURITÉ PUBLIQUE

8_ TRANSPORT ET VOIRIE

8.1_ RÉSOLUTION NO. 2026-01-0025

ALIÉNATION ET MISE EN VENTE DE LA CHENILLETTE « BOBCAT » 2008

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire d'une chenillette « Bobcat » 2008 et souhaite s'en départir;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'aliénation de ce bien conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes / Code municipal du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation de la chenillette 2008 appartenant à la municipalité;

QUE la direction générale soit mandatée pour procéder à la vente de ce bien, selon les modalités jugées les plus avantageuses pour la municipalité, et pour signer tout document requis à cet effet;

QUE la somme de la vente soit versée au fonds général de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

9_HYGIÈNE DU MILIEU

9.1_DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – NOVEMBRE 2025

Les rapports d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de novembre 2025 est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

10_URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11_LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1_RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois décembre est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

12_DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13_CORRESPONDANCE

13.1_RÉSOLUTION NO. 2026-01-0026

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale! »;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Franklin proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

Adopté à l'unanimité

14_DIVERS

15_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d’amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s’identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s’adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu’ils s’efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s’attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 2026-01-0027

16_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets de l’ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 12 janvier 2026 à 19 h 25.

Adopté à l’unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.



M. Yves Métras
Maire



Mme Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière